



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de juin à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 8 juin 2023.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Denis LENORMAND ; Caroline LEBEAU ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Catherine RICHOMME ; Jean-Claude DENIE ;

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Était excusé : François FONTAINE

Secrétaire de séance : Caroline LEBEAU

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Madeleine

Monsieur AMBROSINI interpelle les élus sur la mention « dans la mesure du possible » figurant à l'article 15 des statuts. Cette mention ne lui semble pas justifiée car les tarifs pratiqués par le SIVOM sont en cohérence avec les tarifs pratiqués par les deux communes. Monsieur le Président répond que sur certains sujets, les Communes n'ont pas les mêmes critères et même si l'on tente de trouver un équilibre, ce n'est pas toujours possible d'avoir une harmonie parfaite des tarifs. Monsieur BODET ajoute qu'il y a des différences de tarifs, par exemple, sur la restauration scolaire et l'APS, où pour ce dernier, le mode de tarification est au taux d'effort pour Saint-Lyphard alors qu'il est au quotient familial pour Guérande.

Jean-Claude DENIE demande ce que l'on entend par « potentiel financier », nouvelle clé de répartition qui remplace le potentiel fiscal 3 taxes. Thomas LEMONNIER répond qu'il s'agit du potentiel fiscal + la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Claude Bodet ajoute qu'il s'agit d'un critère indiscutable.

VOTE : UNANIMITE

2 – Convention de participation financière entre les Communes de Guérande et de Saint-Lyphard et le Syndicat Intercommunal de la Madeleine

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

3 – Mise à jour du règlement budgétaire et financier du Syndicat



Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

4 – Autorisations de programme et crédits de paiement 2023

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

5 – Décision modificative n°1/2023 – Budget principal

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

6 – Lancement d'une procédure de consultation adaptée pour la construction de l'accueil périscolaire

Monsieur le Président fait un point sur l'avancée des travaux de l'accueil périscolaire et du planning estimatif de cette opération :

- Pour la consultation liée à la maîtrise d'œuvre, une seule offre a été reçue, celle de Fréquence Architecture, pour 47 100 € TTC. L'estimation initiale des études, insertions et diagnostics faite par les services techniques de Guérande étaient de 60 000 € TTC dont 45 600 € TTC pour la maîtrise d'œuvre. Le budget est donc respecté.
- Le marché de MOE est attribué à Fréquence Architecture, bureau d'études parisien dont les architectes sont du territoire.
- La visite sur site a été réalisée.
- Une commission travaux a été organisée le 29 juin prochain afin de présenter les esquisses du projet.
- Fin août : Rendu de l'avant-projet sommaire
- Organisation d'un comité technique, mi-septembre, avec un représentant des parents d'élève et un du corps enseignant.
- Fin septembre : Remise de l'avant-projet définitif
- Dans la continuité, le permis de construire sera déposé auprès de la Mairie de Saint-Lyphard, en charge de l'instruction.
- Novembre 2023 : Consultation des entreprises.

Les travaux nécessitant une intervention dans les écoles se dérouleront obligatoirement pendant les vacances scolaires (raccordement fluides...). Les autres travaux seront sur le parvis et feront l'objet d'information et de communication spécifique. La mise en service est prévue pour la rentrée de septembre 2024. Monsieur le Président rappelle que le calendrier peut évoluer (lot infructueux...).

VOTE : UNANIMITE



7 – Construction d'un accueil périscolaire – Autorisation de dépôt du permis de construire et des autorisations de travaux

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

8 – Approbation de la modification du règlement intérieur – Accueil périscolaire et pause méridienne

Monsieur le Président ajoute que la réduction du délai de réservation ou d'annulation à 24 heures permet d'apporter de la souplesse pour effectuer les réservations tout en favorisant une optimisation des places disponibles au bénéfice des enfants sur liste d'attente.

VOTE : UNANIMITE

9 – Prise en charge par Cap Atlantique du transport vers l'activité voile pour l'école élémentaire Jean de la Fontaine

Monsieur le Président précise que l'économie réalisée par le Syndicat est estimée à environ 600 €. Jean-Noël DESBOIS demande si cette somme correspond à l'intégralité de la charge. Thomas LEMONNIER répond que ce sont 6 allers-retours pris en charge par Cap Atlantique alors que l'école élémentaire effectue 8 allers-retours. Il y a donc un reste à charge de deux allers-retours pour le SIVOM. Monsieur le Président ajoute qu'il s'est entretenu avec le CNBPP, ce dernier souhaite regrouper les activités sur des journées complètes, et non des demi-journées, afin d'optimiser l'organisation.

VOTE : UNANIMITE

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président fait un état des lieux des travaux en cours sur le SIVOM :

- Travaux de voirie rue Saint-Exupéry

Le Département de Loire-Atlantique réalisera les travaux d'enrobés à partir du 21 août jusqu'au 1^{er} septembre maximum (avant la rentrée scolaire), les travaux de signalisation horizontale (financés par le SIVOM) seront réalisés à suivre.

- Installation des sanitaires places l'Abbé Loiseau

La date limite de réception des sanitaires est le 21 juillet.

Le 28 juin prochain aura lieu la réunion de coordination de chantier et du 3 juillet au 21 juillet, il s'agira de l'installation, du raccordement et de la mise en service des sanitaires.

- Rue des Dolmens

Des contraintes ont été identifiées : Les réseaux d'eaux pluviales, l'AVAP/ABF, la présence de l'école privée, la nécessité de réaliser des pistes cyclables.

Au vu de ces éléments, le budget de 25 000 € TTC paraît faible pour effectuer une réfection globale. Afin de limiter les coûts en travaux, il est proposé au Comité Syndical, le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre afin d'établir des propositions en fonction du budget, du diagnostic



initial, des contraintes. Le Comité Syndical est d'accord pour lancer la commande (marché à bons de commande avec imputation sur le montant réservé aux travaux) permettant ensuite de proposer des solutions techniques et financières à la commission de travaux.

Nicolas AMBROSINI demande si cette étude va entraîner une majoration de l'enveloppe de 25 000 € initialement budgétée. Monsieur le Président répond que c'est très probable à la vue des contraintes identifiées. Cela nécessitera peut-être une décision modificative.

Claude BODET demande si Cap Atlantique a été interrogée sur les réseaux comme il s'agit d'une zone urbanisée. Il faut anticiper ces travaux car il s'agit de sommes importantes. Des études pourraient être réalisées en amont, sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement afin que s'ils présentent une faille, Cap Atlantique puisse intervenir. Claude BODET demande à ce que Cap Atlantique soit informé dès à présent de l'intention des réaliser des travaux sur cette voie.

Monsieur le Président explique qu'un contrat de territoire partagé entre la communauté d'agglomération et chaque Commune du territoire va être signé, chaque Commune devra indiquer ses priorités, Guérande et Saint-Lyphard doivent indiquer la rue des Dolmens comme prioritaire parmi les 5 priorités à définir pour l'année 2024.

Monsieur le Président indique que Cap Atlantique a identifié les « points noirs », zones à traiter en priorité sur le mandat 2020-2026. Cela représente 15 millions d'euros par an de 2020 à 2026. La rue des Dolmens n'a pas été identifiée comme un point noir. Claude BODET insiste sur le fait qu'il faille prévenir Cap Atlantique dès qu'il y a une intention de réaliser des travaux de voirie afin d'anticiper les études sur les réseaux. Monsieur le Président ajoute qu'il faut également que les Communes informent Cap Atlantique lorsqu'elles annulent ou diffèrent leurs travaux de voirie afin d'affecter le budget sur un autre projet.

Claude BODET explique que les villages dotés d'un bourg (Madeleine, Saillé...) sont ou non inventoriés dans le schéma directeur de Cap Atlantique, ce schéma est ancien et contraint aux évolutions urbaines, il est parfois difficile de dire si les zones sont à compétence communautaire ou communale. Dans le cas présent, la rue des Dolmens est découpée en deux, une partie sur Guérande, une partie sur Saint-Lyphard, il faut donc vérifier dans quel périmètre est intégré cette zone.

- Cage à foot

Le lancement de la consultation se fera d'ici fin juin pour une remise des offres en juillet et des travaux en septembre.

Monsieur le Président laisse désormais la parole à Jean-Claude DENIE, ce dernier a envoyé un courrier à la Mairie de Saint-Lyphard le 31 mai dernier, il procède à sa lecture :

« Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-Président du SIVOM,

La nouvelle gouvernance du SIVOM de la Madeleine, dont vous êtes le Vice-Président, a enfin mis en place une participation annuelle régulière aux investissements du SIVOM, et nous vous en remercions.

Le montant de la participation de la commune de Saint-Lyphard est de 120 000€ par an, depuis 3 ans et ne représente que 10% du budget annuel d'investissement de la commune de Saint-Lyphard.

La population de la commune de Saint-Lyphard est en forte croissance, dépassant aujourd'hui la barre des 5 000 habitants.



La population de la paroisse de la Madeleine est elle aussi en forte croissance, dépassant aujourd'hui la barre des 4 900 habitants répartie sur les 2 communes de Saint-Lyphard et de Guérande.

Le nombre d'habitants de la Madeleine résidant sur la commune de Saint-Lyphard est d'environ 1 500, et représente ainsi 30% de la population lyphardaise.

Nous constatons un différentiel entre le pourcentage d'habitants et le pourcentage de la participation aux investissements.

Afin d'essayer de remédier à ces différences, je vous demande de revoir progressivement cette participation aux investissements du SIVOM, en augmentant la participation de la commune de Saint-Lyphard de :

- + 50 000 € en 2024, soit 170 000 €
- + 50 000 € en 2025, soit 220 000 €
- + 50 000 € en 2026, soit 270 000 €

Ce qui permettra d'augmenter la participation de la commune de Saint-Lyphard, de 10% à ce jour, à 22,5% du budget annuel d'investissement d'ici la fin du présent municipale et sera ainsi plus en corrélation avec la répartition de la population.

En espérant que cette demande retiendra toute votre attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »

Claude BODET remercie Jean-Claude DENIE pour l'envoi de ce courrier qui a retenu toute son attention. Sur la forme, Monsieur BODET ne comprend pas pourquoi cette question arrive en SIVOM alors qu'il s'agit d'une question lyphardaise et qui n'a rien à voir avec le SIVOM de la Madeleine car en l'occurrence une demande d'augmentation de la participation de Saint-Lyphard entraîne obligatoirement une augmentation de la participation Guérandaise selon la règle des clés de répartition.

Concernant la population de Saint-Lyphard qui réside sur la Madeleine, suite au dernier recensement de la population (au réel), celui-ci s'élève à 1 026 habitants, ce qui représente 33% de la population gérée par le SIVOM et 18% de la Commune de Saint-Lyphard, environ 5 500 habitants.

La participation de la Commune de Saint-Lyphard au SIVOM n'a jamais été aussi élevée, par une volonté des deux Communes, celle-ci a même été multipliée par près de 120% depuis le début de mandat. La ville de Saint-Lyphard travaille de concert avec celle de Guérande pour donner les moyens au SIVOM après des années sans budget affecté aux travaux sur la Madeleine. Les ERP (établissements recevant du public) n'ont pas été entretenus, l'afflux de population nécessite d'adapter la voirie et les équipements publics. Monsieur BODET rappelle qu'en tant que membre de la minorité au sein du SIVOM lors du précédent municipale, celui-ci avait demandé qu'il y ait une augmentation des participations communales des deux communes, cela n'a jamais été acceptée.

A partir de 2023, ce sont 13% du budget d'investissement de la ville de Saint-Lyphard qui sont consacrés au SIVOM pour un village qui représente 18% de sa population totale. Le budget d'investissement de la commune de Saint-Lyphard est de 900 000 € par an comme présenté dans le plan pluriannuel d'investissement. Les bases fiscales sur le territoire de Saint-Lyphard sont très basses, la population croît énormément mais même avec une revalorisation importante des taux cela ne représente que quelques euros pour les ménages. Lors de la présentation du DOB, il a été expliqué que les budgets allaient être contraints jusqu'en 2026, si la commune souhaite maintenir les projets qui ont été annoncés et faire face à l'inflation.

Voici l'évolution des participations de la ville de Saint-Lyphard au SIVOM : En 2019 44 658€, en 2020 44 274 €, en 2021 48 934€ (mise en place de la nouvelle gouvernance pour une mise en application en 2022), en 2022 102 822€, à partir de 2023, la participation d'investissement sera de 120 000€ jusqu'en 2026. Depuis 2021, la Commune de Saint-Lyphard est donc passée de 5.4% de



son budget consacré au SIVOM à 13%. La commune de Saint-Lyphard ne peut pour l'instant pas faire plus, même si Monsieur BODET est d'accord avec Monsieur DENIE, il faudrait faire plus, mais progressivement sur le prochain mandat. Il faut mettre dès à présent une vision d'avenir qui permettra aux deux communes de se projeter.

A l'avenir et sous certaines conditions (maintien des dotations de l'Etat...), il serait souhaitable que la participation soit de l'ordre de 18 à 20% pour Saint-Lyphard, soit une participation d'environ 180 000 €. Nous sommes donc loin du montant demandé par Monsieur DENIE (240 000 €). Voici quelques explications :

On ne peut pas récupérer des années de non-investissement, les contraintes budgétaires, la commune a dû faire face à des urgences de service public essentielles (extension du restaurant scolaire de Saint-Lyphard, renforcement de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs, mises en place de réserves foncières...).

Il faut également intégrer tout ce qui est fait pour la paroisse de la Madeleine, hors compétence du SIVOM, aménagements de voirie pour préserver le petit patrimoine, en éclairage public (Crutier, Kercradet, 4 routes,...), aménagement de sécurité comme à Kerhinet, travaux d'entretien de la signalétique, le curage des fossés, entretien des espaces verts, accueil des enfants de la Madeleine au centre de loisirs, programmation culturelle, assurer la sécurité des habitants, instruction des autorisations d'urbanisme, travail de rétrocession des voies publics du lotissement de Trémelu, actes d'état-civil... Ces dépenses de fonctionnement et d'investissement, hors SIVOM, participent également au développement de la Madeleine.

Monsieur BODET partage le même avis que Monsieur DENIE, il faut que ça bouge sur la Madeleine, il faut avoir une vision optimiste pour la Madeleine et il faut réfléchir dès maintenant aux projets de la Madeleine, même s'il s'agit d'une nouvelle équipe en 2026, rien n'empêche d'avoir des ambitions pour la Madeleine.

Monsieur AMBROSINI a une question concernant la circulation des élèves, l'actuelle aubette place l'Abbé Loiseau va être supprimée afin d'installer des sanitaires et un local technique. Il serait préférable de garder cette deuxième partie comme aubette, sinon les enfants se retrouvent parmi la circulation et ils ne sont pas signalés. Monsieur le Président indique que tous ces points ont déjà été évoqués en commission travaux et ont déjà été validés. Il invite Monsieur AMBROSINI à fait part de ses demandes de travaux lors de la commission travaux, le 29 juin prochain.

Le SIVOM a commandé le dernier ouvrage de l'association la Madeleine d'hier et d'aujourd'hui « La Madeleine, au fil du temps ». Un exemplaire est remis à chaque membre du Comité Syndical.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le prochain Comité Syndical aura lieu le 29 novembre. Des commissions travaux et scolaire se tiendront au préalable.

Monsieur le Président clôt la séance à 19 heures 10.

Caroline LEBEAU

Secrétaire de séance

Nicolas CRIAUD

Président